

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 52
Membres absents : 26
Procurations : 13

Séance du 1^{er} octobre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 1^{er} du
mois d'octobre à 18 h 00, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 25/09/2025
Date de transmission : 07/10/2025
Date de mise en ligne : 08/10/2025

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme CHOQUET Sylvie (pouvoir à M. BACHMANN Florian), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge (pouvoir à M. RIBSTEIN André), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à Mme RINQUEBACH Ariane), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. KNIBIELY Philippe (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. PILLERI Angelo, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SAVARY Nicolas (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

11^{ème} QUESTION

Programme LEADER – Demande de subvention pour la valorisation de la démarche « Epis d’hier pour demain » (DELIBERATION n°2025-148)

Saint-Louis Agglomération est engagée, au côté du monde agricole, pour la préservation des ressources, à travers notamment une expérimentation collective, à l’initiative du service développement rural de Saint-Louis Agglomération, réunissant agriculteurs, meuniers et boulangers, pour créer une filière de pain 100 % locale.

Des variétés anciennes de blé, plus rustiques et résistantes aux maladies, ont ainsi été semées en 2023. Mieux adaptées aux aléas climatiques et moins gourmandes en traitements chimiques ou en engrais minéraux, ces cultures favorisent la préservation de la qualité de l’eau, au cœur de l’engagement de la collectivité.

Ce projet, nommé « Epis d’hier pour demain », teste le développement d’une filière alternative, plus respectueuse de l’environnement.

En 2024, deux boulangers ont réalisé les premières fournées du pain réalisé avec la farine issue de ces variétés anciennes et baptisé *Rustique des Lys*, un pain aux arômes singuliers et à haute valeur nutritionnelle. Son prix a été évalué afin de respecter au mieux le travail des producteurs, soutenir des pratiques plus vertueuses et contribuer à une alimentation locale de qualité.

En 2025, le projet s’est développé, passant de 2 à 5 agriculteurs engagés dans cette démarche, avec pour engagements communs de semer sans produits phytosanitaires, de tenter ne pas recourir au désherbage chimique et de privilégier le désherbage mécanique. Le projet implique des exploitations conventionnelles mais a vocation à inclure également des fermes en agriculture biologique.

Saint-Louis Agglomération souhaite valoriser ce projet vertueux auprès des habitants du territoire et du grand public. Pour cela, une mise en valeur de la démarche « Epis d’hier pour demain » est prévue via la création d’une campagne de communication (avec notamment la définition d’un nom et d’un visuel, la création d’autocollants pour les vitrines des boulangeries engagées, sacs à pain, ...). Un plan de financement a été défini comme suit :

Thématiques	Budget prévisionnel	Cofinancement LEADER souhaité	Autofinancement de Saint-Louis Agglomération
Valorisation de la démarche « Epis d’hier pour demain »	55 000 €	40 000 €	15 000 €

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention au titre du programme européen LEADER 2023-2027, pour ce projet « Epis d'hier pour demain » ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 03 octobre 2025

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

